

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 759

présenté par  
M. Piron-----  
**ARTICLE 10**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1°A Au dernier alinéa de l'article L. 123-1-1, les mots : « du présent article » sont remplacés par les mots : « qui précèdent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.